

Direction Territoriale EST
Service Territorial Voirie et Réseaux
72, rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
Tél : 01.71.86.36.93
Mail : DTest@plainecommune.fr
JD/SM

**Arrêté n° 2026AUB - 247
prorogeant l'arrêté n°2026AUB - 140**

Portant réglementation du stationnement

34, rue BISSON et 21, rue BISSON - 93300 AUBERVILLIERS

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté n°2026AUB - 140 en date du 27/02/2026

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger les dates initiales

ARRETE

Article 1 :

Les dispositions de l'arrêté 2026AUB - 140 du 27/02/2026, portant réglementation du stationnement au 34, rue BISSON sur 3 places de stationnement et au 21, rue BISSON sur 3 places de stationnement - 93300 AUBERVILLIERS, sont prorogées jusqu'au 27/05/2026.

Article 2 :

L'exécution du présent arrêté sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aubervilliers, le

24 AVR. 2026

Sofienne KARROUM
Le Maire



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Direction Territoriale EST
Service Territorial Voirie et Réseaux
72, rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
Tél : 01.71.86.36.93
Mail : DTest@plainecommune.fr
JD/VMo

**Arrêté n° 2026AUB - 140
prorogeant l'arrêté n°ACT2026AUB - 60**

Portant réglementation du stationnement

34 RUE BISSON et 21, rue BISSON - 93300 AUBERVILLIERS

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté de délégation du 22 juillet 2020

VU l'arrêté n°ACT2026AUB - 60 en date du 23/01/2026

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger les dates initiales.

ARRETE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté ACT2026AUB - 60 du 23/01/2026, portant réglementation de la circulation au 34, rue BISSON sur 3 places de stationnement et au 21, rue BISSON sur 3 places de stationnement - 93300 AUBERVILLIERS, sont prorogées jusqu'au 13/03/2026.

Article 2

L'exécution du présent arrêté sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aubervilliers, le 27 FEV. 2026

Pour Le Maire et par délégation,



Seigneur BIDAIS
Adjoint délégué

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.